



Communiqué de presse

Luxembourg, le 23 janvier 2019

Les auditeurs se penchent sur la gestion des migrations par l'UE

La Cour des comptes européenne réalise actuellement un audit sur la gestion des migrations par l'UE. Les auditeurs s'appliqueront en particulier à déterminer si le soutien apporté à la Grèce et à l'Italie a permis d'atteindre les objectifs poursuivis et si les procédures d'asile et de retour ont été efficaces et rapides. Ils examineront, d'une part, les projets soutenus, pour en apprécier la pertinence, en évaluer la conception et savoir s'ils produisent les résultats escomptés, et, d'autre part, les procédures de suivi, pour vérifier si la performance s'est améliorée.

La Cour des comptes publie aujourd'hui une AuditInfo sur la gestion des migrations par l'UE. Les AuditInfos fournissent des informations sur une activité d'audit en cours. Elles sont conçues pour servir de source d'information à ceux qui s'intéressent à la politique ou aux programmes audités.

«Les difficultés liées aux migrations ont eu pour effet de révéler des faiblesses dans les politiques de l'UE en matière d'asile et de migrations ainsi que dans sa gestion des frontières extérieures. Les dispositifs établis ont été mis à rude épreuve – à tel point que, dans certains cas, leur application a dû être provisoirement suspendue. Il est donc crucial de veiller à la mise en œuvre des mesures et du cadre juridique appropriés pour répondre à la question des migrations», a déclaré M. Leo Brincat, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable de l'audit.

La crise migratoire a atteint son paroxysme en 2015, lorsque plus d'un million de personnes ont tenté de gagner l'UE. Bien que leur nombre soit revenu au niveau antérieur à la crise, les personnes migrant vers l'Union se comptent toujours en dizaines de milliers.

Étant situées en première ligne, la Grèce et l'Italie sont les deux pays les plus concernés.

L'UE a arrêté diverses mesures pour faire face à la crise, notamment la mise en place de points d'accès («hotspots») ainsi que l'introduction de programmes de relocalisation, toutes deux initialement conçues comme des mesures provisoires et toutes deux incluses dans le champ de l'audit. Dans le cadre de l'approche dite des «points d'accès», les agences de l'UE interviennent sur le terrain pour aider les États membres situés en première ligne à identifier les migrants nouvellement arrivés, à les enregistrer et à relever leurs empreintes

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063

M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu

@EUAuditors

eca.europa.eu

digitales afin de déterminer lesquels d'entre eux ont besoin d'une protection internationale, dans le plein respect des droits fondamentaux des personnes. Il existe cinq points d'accès en Grèce et autant en Italie.

Le rapport d'audit devrait être publié avant fin 2019.

Remarques à l'intention des journalistes

Le rapport de la Cour des comptes européenne sur la gestion des migrations est la quatrième publication d'une série consacrée à la politique migratoire. En mars 2016, la Cour des comptes a publié un rapport spécial sur les dépenses de l'UE en matière de migration extérieure dans les pays du voisinage sud-méditerranéen et oriental jusqu'en 2014. En avril 2017, elle s'est penchée sur l'approche dite des «points d'accès» et, en mai 2018, elle a publié un document d'information consacré à l'intégration des migrants originaires de pays tiers dans la société européenne. L'audit en cours fait suite aux travaux entrepris pour les besoins du rapport de 2017 sur les «points d'accès».

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages de l'AuditInfo de la Cour des comptes européenne. L'AuditInfo est disponible dans son intégralité en anglais sur le site eca.europa.eu.